

Procès verbal de la séance de Conseil Communautaire du Jeudi 27 Juin 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt et un juin deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt et un juin deux mille vingt-quatre.

La séance est ouverte à 20h35 par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L. 5211-1 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Mme Valérie DESQUESNE se désigne pour remplir cette fonction.

Mme la Présidente indique :

- Les membres ayant donné pouvoir,
- Les membres étant représentés par leur conseiller suppléant (le cas échéant),
- Les membres s'étant excusés,

Cf. état des présences des conseillers communautaires établi ci-après.

Le quorum est ainsi atteint à l'ouverture de séance et a été vérifié pour chacune des délibérations examinées au cours de la séance.

Etat de présence des conseillers communautaires

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			Mme Catherine CAILLY		
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH				X	
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT				X	
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER			M. Jean-Claude RUAULT		
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE				X	
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Éric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X

VALDALLIERE

M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU			M. Serge COUASNON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

VIRE NORMANDIE

M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN			Mme Coraline BRISON-VALOGNES		
M. Fernand CHENEL	X				X
Mme Marie-Ange CORDIER					
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS			Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY				X	

TOTAL	41	0	9	4	7
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			41		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			50		

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024		
Communication des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire au Président conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : n°DP-2024-4 du 6 juin 2024		
		Elus référents
A. Finances et Ressources Humaines		
➤ Finances		
D2024-6-5-1	Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) – Exercices 2017-2022	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE / Mme Annie ROSSI
D2024-6-5-2	Placement de fonds – CAT (Compte A Terme)	Mme Annie ROSSI
D2024-6-5-3	Maison du Vélo, Mobylys - Demande de subvention 2024	M. Gilles MALOISEL
➤ Enseignement supérieur		
D2024-6-5-4	Travaux de réfection de façades pour l'IUT Grand Ouest Normandie – Site de Vire – Lancement de la consultation	Mme Annie ROSSI
➤ Ressources Humaines		
D2024-6-5-5	Création d'emplois pour le service déchets-déchèteries	M. Gilles FAUCON
B. Environnement		
➤ Mobilité		
D2024-6-5-6	Délégation de Service Public (DSP) – Rapport sur les motifs du choix du candidat	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
D2024-6-5-7	Contrat de location des Vélos à Assistance Electrique (VAE)	M. Gilles MALOISEL
C. Urbanisme/Habitat		
➤ Habitat		
D2024-6-5-8	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH Renouvellement Urbain (RU) multi-sites 2024-2028 (IVN et communes lauréates PVD) – Adoption des règlements d'attribution des subventions	Mme Nicole DESMOTTES
D2024-6-5-9	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) – Versement de subventions	
D2024-6-5-10	Protocole « Habiter Mieux » (pôle de proximité de Saint-Sever) – Versement de subventions	
D. Attractivité du Territoire		
➤ Développement économique		
D2024-6-5-11	Loi Climat et Résilience - Approbation de l'inventaire des Zones d'Activités Économiques (ZAE)	M. Georges RAVENEL
D2024-6-5-12	Pôle territorial de Vire Normandie – Détermination des tarifs de rachat de fonciers en Parcs d'Activités Economiques (PAE) entre la commune de Vire Normandie et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)	M. Lucien BAZIN
D2024-6-5-13	Mobi pro – Signature d'un avenant à la convention Mobicoop dans le cadre de l'animation du dispositif – volet covoiturage	
D2024-6-5-14	Commune de Souleuvre-en-Bocage – Parc d'Activités Economiques (PAE) de la Ruaudière (La Graverie) – Cession de la parcelle ZD n° 88 au profit de la SCI ARTBATECH IMMO	M. Frédéric BROGNIART
D2024-6-5-15	Pôle rural de Noues-de-Sienne – Réhabilitation de la friche Granimarbre – Signature d'un avenant à la convention tripartite relative à la répartition entre l'Intercom et la commune de Noues-de-Sienne de la subvention « Fonds Friches »	
Questions Diverses		

Mme la Présidente soumet à l'assemblée délibérante la validation de la rédaction du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 30 mai 2024 qui a été adressé aux conseillers communautaires avec la convocation de cette présente séance.

Mme la Présidente de séance laisse la parole à M. Pascal MARTIN, conseiller communautaire, qui demande à s'exprimer.

M. Pascal MARTIN : « Je voudrais savoir s'il est possible de modifier mon vote émis lors de l'examen de la délibération portant sur les tarifs 2024-2025 des transports scolaires sur la commune de Vire Normandie, lors de la séance du Conseil communautaire du 30 mai dernier. En effet, je n'avais pas prêté attention au fait que les navettes de Vire "Quartier Sud" et "St Exupéry / Malraux", qui étaient précédemment gratuites, devenaient désormais payantes. Je souhaite donc que l'on puisse prendre en considération mon vote « contre » pour ladite délibération. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Juridiquement, il n'est pas possible de modifier la délibération car, d'une part la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour de la présente séance et, d'autre part la délibération concernée, prise lors du dernier conseil communautaire, a déjà été soumise au contrôle de légalité des services de la Préfecture. Toutefois, je vous propose que votre intervention soit mentionnée dans le procès-verbal de la présente séance. Cela vous convient-il ? »

M. Pascal MARTIN : « Oui, tout à fait. Je vous en remercie ? »

Mme Nicole DESMOTTES : « Cette question, concernant la prise en charge des navettes de Vire, sera de toute façon abordée au prochain Conseil Municipal de la commune de Vire Normandie. »

M. Régis PICOT : « Si j'avais été présent lors de la séance du Conseil Communautaire du 30 mai dernier, j'aurais également voté contre. En effet, la gratuité de ces deux navettes était un engagement politique, pris par les élus dans le cadre du programme de campagne électorale des dernières élections municipales, suite à la fermeture d'écoles lorsque Vire Normandie exerçait encore la compétence du transport scolaire.

Nous avons abordé le sujet dernièrement avec les élus de la commune déléguée de Vire et nous avons décidé que la commune déléguée de Vire allait prendre en charge, sur son budget, jusqu'à la fin du mandat soit pendant deux ans, le coût des deux navettes "Quartier Sud" et "St Exupéry / Malraux". Nous assumerons ainsi la promesse que nous avons faite aux familles. »

Les conseillers communautaires n'émettent aucune autre observation ni remarque concernant la rédaction du ce procès-verbal de la séance du 30 mai 2024 et approuvent ainsi, à l'unanimité, sa rédaction.

En application des dispositions de l'article L-5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales les décisions suivantes, prises par Mme la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, ont fait l'objet d'une communication aux membres du Conseil Communautaire :

Numéro des décisions	Objet
n°DP-2024-4 du 6 juin 2024	Marché n°CDC23007 : Achats de vêtements de travail et de protection haute visibilité, chaussures et accessoires pour le service Déchets-Déchèteries – Avenant n°1

Les conseillers communautaires ont été destinataires d'une copie des décisions susmentionnées qui leur a été transmise avec la convocation de la présente séance.

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires des éléments suivants :

➤ **Rapport complémentaire**

Un rapport complémentaire pour le point n° D2024-6-5-15 de l'ordre du jour : *Pôle rural de Noues-de-Sienne – Réhabilitation de la friche Granimarbre – Signature d'un avenant à la convention tripartite relative à la répartition entre l'Intercom et la commune de Noues-de-Sienne de la subvention « Fonds Friches »* a été remis aux conseillers communautaires ce soir pour la séance.

Des modifications ont été apportées sur le tableau de la répartition de la subvention et par conséquent sur le projet d'avenant joint au rapport.

➤ **Agenda :**

Conseil Communautaire	Jeudi 26 Septembre 2024 à 20h30 Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours
------------------------------	---

La séance se poursuit par l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

A. Finances et Ressources Humaines

➤ Finances

(Rapporteurs : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et Mme Annie ROSSI)

D2024-6-5-1 : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) – Exercices 2017-2022

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le code des juridictions financières, notamment ses articles L.243-5 et 6,

Considérant qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil communautaire sur ce rapport et les observations et recommandations qu'il contient,

Les membres du Conseil communautaire sont informés des éléments suivants :

Par courrier en date du 5 avril 2023, Monsieur le Conseiller-maître à la Cour des Comptes a informé Monsieur le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau de l'examen par la juridiction de la gestion de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau au titre des exercices 2017-2022.

Ce contrôle s'est déroulé du mois d'avril au mois de septembre 2023. Le rapport d'observations provisoire de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a été transmis à Monsieur le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau le 23 novembre 2023. Une réponse a été apportée le 20 décembre 2023 par Madame la 1^{ère} Vice-Présidente, représentant le Président empêché, et par Madame la Vice-Présidente en charge des Finances.

Le 15 février 2024, la CRC a arrêté son rapport d'observations définitives et l'a adressé à Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau le 18 mars 2024. Suite à la réception du rapport d'observations définitives Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau a informé, par mail en date du 18 avril 2024, Madame la Présidente de la CRC que celui-ci n'appelait aucune observation de sa part ni de celle de son prédécesseur.

Conformément au code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives a été transmis aux conseillers communautaires avec la convocation à la séance du Conseil Communautaire du 27 juin 2024.

Celui-ci a fait l'objet d'une présentation à la Commission Générale (composée de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire), élargie aux membres de la commission thématique « Finances, Moyens Généraux et Personnels, réunie en séance le 19 juin 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-6 du code des juridictions financières, ce rapport fait l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante réuni ce jour en séance.

Madame la Présidente, récemment en exercice depuis le 15 février 2024, invite Madame Annie ROSSI Vice-Présidente chargée des finances à exposer les éléments qui ont été communiqués par la Chambre Régionale des Comptes (CRC), à savoir :

Les principales recommandations de régularité et de performance ainsi que les conclusions générales sur la période contrôlée.

La présentation synthétique reprenant les principales observations est à nouveau exposée aux membres du Conseil communautaire.

Débats :

M. Serge COUASNON : « Madame la présidente, mesdames et messieurs, chers collègues,

Avant d'exprimer quelques observations sur le rapport des magistrats de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) je voudrais – une fois n'est pas coutume – formuler quelques félicitations en relevant les efforts réalisés par la présidente pour fournir aux élus qui n'appartiennent pas à l'exécutif une information plus complète sur le fonctionnement de la collectivité.

Ces efforts de transparence se traduisent par l'organisation de commissions générales, par la mise en place d'une plate-forme permettant d'accéder aux comptes rendus de toutes les commissions. Nous veillerons à ce que ces comptes rendus ne soient pas de simples relevés de décisions.

La réunion organisée la semaine dernière avec la participation des acteurs de la filière lait, sur la proposition de Jean Turmel, a permis de faire connaître aux élus le poids de la production et de la transformation laitière sur le territoire. Cela va également dans le bon sens.

Si la présidente et les membres du bureau voulaient bien reconnaître que les membres du conseil communautaire - minoritaires sur leur territoire d'élection ou maires de communes isolées - ne sont pas des opposants qu'il faut écarter de la réflexion et de la décision mais des partenaires enrichissant la réflexion, nous gagnerions beaucoup de temps.

Ces remarques étant faites, j'en viens au rapport d'observations définitives de la CRC de Normandie.

Les évolutions démographiques et socio-économiques de notre territoire, nous les connaissons, les faiblesses résultant de l'enclavement, de l'offre de logements, le manque d'attractivité, les difficultés de recrutement des entreprises, nous en mesurons quotidiennement les effets.

Je ne vais pas non plus m'attarder sur les insuffisances, légèretés, manquements relevés dans l'examen des comptes.

Je vais donc à l'essentiel : les magistrats retiennent le caractère minimaliste des actions de notre intercom dont le portefeuille de compétences apparaît peu fourni compte tenu des restitutions importantes qui ont été faites aux communes.

Pour les magistrats de la CRC « le champ de compétences de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau apparaît circonscrit à un rôle essentiellement institutionnel. »

Les magistrats soulignent que la « Charte de préfiguration de l'Intercom de la Vire au Noireau, document institutionnel, ne peut s'apparenter à un projet de territoire [...] et ne constitue pas non plus un document stratégique fixant des orientations pour l'exercice de compétences ou les modalités d'un déploiement cohérent de services et d'équipement structurant identifiés sur le territoire, le cas échéant dans le cadre d'engagements financiers pluriannuels. »

Ils déplorent ainsi [je cite] : « l'absence d'une véritable ambition pour le territoire intercommunal. Si elle ne souhaite pas rester une intercommunalité *a minima*, voire une *coopérative de convenance* pour ses communes membres, notre collectivité doit se doter d'un projet de territoire fixant des orientations stratégiques et la prospective budgétaire y afférente. »

La CRC fait même de ce projet stratégique de territoire « une recommandation de performance. »

Celles et ceux qui siégeaient au bureau pendant la précédente mandature, celles et ceux qui ont écouté sans lever les yeux au ciel mon intervention lors de la mise en place de l'exécutif en 2020 puis lors de la réinstallation de l'exécutif au printemps dernier savent que c'est une nécessité que j'ai exprimée avec constance.

Et j'ai toujours assorti ce vœu d'une demande : la création d'un conseil de développement territorial, dispositif prévu par la loi

Ce projet de territoire, il ne faut pas en confier l'élaboration à un bureau d'étude ou à un cabinet conseil mais le construire collectivement.

La loi Voynet de 1999 a créé pour cela les Conseils de développement territorial qui réunissent les représentants bénévoles des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs à l'échelle des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), territoires de projet et pôles d'équilibre territorial et rural.

L'émergence des collectifs sur notre territoire puis le séisme électoral des Européennes illustrent parfaitement le rejet de la verticalité du pouvoir, le désir d'horizontalité. Les citoyens expriment de façon pressante un sentiment d'abandon des territoires ruraux mais aussi le désir d'être associés à la réflexion et à la décision.

La situation économique et financière de notre pays suscite également des réflexions sur la nécessité de revenir sur le millefeuille territorial.

Pour ne pas subir des choix qui nous seront imposées, prenons rapidement nos responsabilités. Nous avons encore deux ans pour agir. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Effectivement, il y a une nécessité de faire preuve de transparence et d'une envie de travailler ensemble. La diffusion des relevés des avis des commissions thématiques de l'Intercom aux membres siégeant au Conseil Communautaire, nous y étions tous favorables.

Il est nécessaire aussi que nous nous projetions sur les filières d'avenir, la présentation qui a été réalisée sur la production et la transformation laitière sur le territoire marque le début d'un travail. Il faut que nous soyons force de propositions et novateurs.

Concernant le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de l'Intercom de la Vire au Noireau, il convient de rappeler que la communauté de communes est le résultat de la fusion de deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), Condé et Saint-Sever, qui étaient pleinement intégrés. La moyenne de leur CIF était à environ 0,64 car ces deux collectivités exerçaient, entre autres, les compétences voirie et scolaire qui avaient un impact important sur le CIF.

Nous avons également sur le territoire une autre particularité, c'est la présence de communes nouvelles, grand format, qui se sont intégrées à la fusion. Ceci explique aussi la particularité du CIF de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Sur la question de la création d'un Conseil de Développement, la Loi VOYNET a permis la mise en place de cette instance qui était principalement liée à la création des Pays. Or, aujourd'hui les Pays n'existent plus.

Concernant la recommandation de performance, la nécessité d'un projet stratégique de territoire doit reposer sur le niveau futur d'intégration de la communauté de communes et la pertinence du niveau de service à apporter aux concitoyens. Nous avons la volonté d'apporter des services aux habitants

du territoire pour qui la strate de la collectivité importe peu du moment que le service existe et qu'il est efficace. Nous allons continuer à avancer dans ce sens, en respectant l'utilisation à bon escient des deniers publics. »

M. Serge COUASNON : « L'éloignement des services créé beaucoup de désarroi. Nos concitoyens ne savent plus à qui s'adresser, cela demande une clarification. Les habitants du territoire veulent savoir ce que l'on fait et où l'on va. Nous avons pu constater cela sur la problématique scolaire, avec la fermeture du collège du Val de Vire, et sur la gestion des déchets. Il est nécessaire d'organiser des concertations avec nos concitoyens. »

Après avoir :

- **demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations,**
- **détaillé l'ensemble des observations et recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC),**
- **entendu les réponses et engagements de la gouvernance,**

le Conseil Communautaire prend acte de la tenue d'un débat en son sein au sujet du rapport d'observations définitif de la gestion des comptes de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau pour les exercices 2017 à 2022.

Ainsi, le Conseil communautaire prend acte de cette présentation et s'engage à mettre en application les recommandations suivantes :

1. Organiser un débat sur l'opportunité d'un pacte de gouvernance
2. Établir un rapport annuel d'activité :
Mme ROSSI rappelle que le rapport annuel d'activités 2023 sera présenté au Conseil communautaire, avant publication, à la prochaine séance.
3. Soumettre à l'assemblée le rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation :
Ce travail sera engagé dans les prochains mois afin de présenter l'évolution du montant des attributions de compensation notamment au regard des récentes compétences transférées (Mobilité, Santé).
4. Exercer la compétence économique sur toutes les zones d'activités :
Conformément à la réponse communiquée à la Chambre Régionale des Comptes lors du rapport d'observations provisoires, la Communauté de Communes s'engage à :
 - procéder aux transferts des zones d'activités économiques restées de compétence communale : parcs de la Glinière, de la Ruaudière, de l'avenue de Bischwiller et les espaces économiques de la Mercerie et de la rue d'Aunay.
 - réunir une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) avant fin 2024.
 - procéder à l'évaluation de la politique économique et des actions actuelles en matière d'intervention économique Elle élaborera un projet de territoire décliné au niveau économique via une stratégie précise d'intervention et de programmation financière.
5. Etablir l'inventaire physique et actualiser l'inventaire comptable du patrimoine.
L'Intercom s'engage à établir l'inventaire physique actualisant ainsi l'inventaire comptable du patrimoine. Ce travail nécessitera un renfort en matière de ressources humaines.
6. Suivre avec plus de rigueur les rattachements budgétaires (recommandation liée aux refacturations des communes concernant la mutualisation)
Un travail comptable de régularisation des écritures a été réalisé début 2024, entre la commune de Vire Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau, concernant les rattachements budgétaires sur la période contrôlée.
La Communauté de Communes a entamé un travail de réflexion sur les services techniques et supports pouvant intégrer le service commun et dont le périmètre d'intervention pourrait être élargi aux communes membres.

Concernant la recommandation de performance, la Présidente a souligné la nécessité d'un projet stratégique de territoire en questionnant sur le niveau futur d'intégration de la communauté de communes et la pertinence du niveau de service à apporter aux concitoyens.

Pour rappel, l'article L243-8 du même code dispose que « *le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.* »

(Rapporteur : Mme Annie ROSSI)

D2024-6-5-2 : Placement de fonds – CAT (Compte A Terme)

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 12 juin 2024, il est proposé au Conseil communautaire :

- de décider de placer les fonds provenant des libéralités suivantes :
 - Vente de l'atelier Rougèreau (2021) 104 000.00 €
 - Vente d'une partie de l'ex siège administratif à Condé en Normandie (2022) 170 000.00 €
 - Vente Atelier Goudier à Condé en Normandie (2023) 70 000.00 €

Soit un total de 344 000.00 €
- de décider d'ouvrir un Compte à Terme (CAT), ou plusieurs comptes à terme, d'un montant maximal de 344 000 € pour une durée maximale de 12 mois. Sur cette durée de placement le taux annuel du CAT sera de 3,45 % en taux nominal et 3,50 % en taux actuariel sur 12 mois (au 7 juin 2024).
- de charger Mme la Présidente, ou son représentant, de signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce placement et de lui donner par ailleurs délégation pour décider de procéder à son échéance, à la souscription d'un nouveau, ou plusieurs comptes à termes sur une durée maximale de 12 mois et pour la somme maximale globale de 344 000 €.
- d'autoriser également Mme la Présidente à procéder à un retrait anticipé des fonds au cours de la période de 12 mois.

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, la présidente rendra compte au Conseil communautaire des mouvements opérés sur les fonds placés.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

(Rapporteur : M. Gilles MALOISEL)

D2024-6-5-3 : Maison du Vélo, Mobyliis - Demande de subvention 2024

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnels » réunie le 22 avril 2024, de la commission « Mobilité » réunie le 10 juin 2024, et du Bureau communautaire réuni le 12 juin 2024, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement de la subvention exceptionnelle pour l'année 2024, à hauteur de 6 000 €, à l'association Mobyliis pour le déploiement des actions de la Maison du Vélo.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

(Rapporteur : Mme Annie ROSSI)

D2024-6-5-4 : Travaux de réfection de façades pour l'IUT Grand Ouest Normandie – Site de Vire – Lancement de la consultation

Après avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 12 juin 2024, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à lancer le marché de consultation liés aux travaux de réfection de façades pour l'IUT Grand Ouest Normandie – Site de Vire ;
- d'approuver les modalités de passation du marché présentées ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les pièces du marché et tout document y afférent.

Débats :

Mme Annie ROSSI : « Les travaux devraient être entrepris prochainement et terminés pour la fin de l'année. Je voulais aussi partager une autre information avec vous. Le lycée Jean-Mermoz, à Vire Normandie, en partenariat avec l'IUT de Vire, proposera, à partir de septembre 2024, une licence professionnelle métiers de la mode et des vêtements. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	1
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

- **Ressources Humaines (rapporteur : M. Gilles FAUCON)**

D2024-6-5-5 : Création d'emplois pour le service déchets-déchèteries

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 12 juin 2024, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **de procéder à la création :**
 - d'un emploi de responsable de la collecte des déchets à temps complet sur les grades d'agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, de technicien, technicien principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe,
 - d'un emploi de chauffeur à temps complet sur les grades d'adjoint technique principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe,
 - de deux emplois de ripeurs à temps complet sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe.
- **de dire** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur chacun de ces budgets au chapitre 012.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

B. Environnement

➤ Mobilité

(Rapporteur : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE)

D2024-6-5-6 : Délégation de Service Public (DSP) du réseau de transport public et des mobilités– Rapport sur les motifs du choix du candidat

Suivant la présentation faite aux membres du Bureau communautaire, réuni en séance le 12 juin 2024, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- Approuver le choix de retenir comme Concessionnaire, le candidat VOYAGES ROBERT,
- Approuver le contrat de Concession et l'ensemble de ses annexes tels que résultant de la négociation avec le dit candidat,
- Autoriser Madame la Présidente à signer le contrat de Concession et ses annexes ainsi que tout document afférent,
- Autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Débats :

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Je remercie les services de l'Intercom de la Vire au Noireau qui ont travaillé sur ce dossier. Cela va permettre d'apporter à nos concitoyens des services supplémentaires, en prenant en considération également les capacités budgétaires de l'Intercom. »

Mme Jane PIGAULT : « Sera-t-il possible d'acheter les titres de transports en ligne ? Qui va définir les circuits de bus ? »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Les circuits sont définis par la collectivité. Pour les titres de transport il ne sera pas possible de les acheter en ligne. »

Mme Jane PIGAULT : « C'est dommage, il faudrait prendre exemple sur les transports NOMAD de la Région Normandie ! »

Mme Annie ROSSI : « Le prestataire nous avait fait une proposition en ce sens mais cette option était beaucoup trop onéreuse. »

Mme Jane PIGAULT : « Il n'est pas prévu de supprimer des circuits car ils ne sont pas rentables ? »

Mme Annie ROSSI : « Non cela n'est pas prévu, nous sommes sur le même périmètre d'offre de services que celui qui existait précédemment. De toute façon, pour toute modification liée aux services, un avenant sera établi. Le transport à la demande sur tout le territoire est une nouveauté, nous apportons ainsi un service supplémentaire. »

Mme Gislaïne MARIE : « Comment ont été définis les circuits du transport urbain ? »

Mme Annie ROSSI : « Le transport urbain existe depuis des années sur la commune déléguée de Vire. Dans le cadre de la DSP (Délégation de Service Publique), un rapport d'activité est présenté chaque année à l'assemblée délibérante. Le circuit du transport urbain a été défini sur les bases actuelles de fréquentation et en prenant aussi en compte un équilibre financier acceptable pour tout le monde, la collectivité et les usagers. Pour le moment l'Intercom de la Vire au Noireau n'a pas mis en place le versement mobilité, taxe prélevée auprès de tout organisme comprenant plus de dix salariés. D'autres collectivités voisines financent leur service des transports grâce à ce versement mobilité. »

M. Régis PICOT : « Nous aurions également souhaité que le transport urbain de la commune déléguée de Vire puisse proposer deux circuits, comme cela était le cas il y a quelques années. Aujourd'hui, avec un seul circuit unique, il faut plus d'une heure pour traverser la ville de Vire. L'offre actuelle ne répond pas aux demandes des concitoyens. Cela se traduit par des bus qui circulent à vide en ville car les habitants ont cessé de prendre le bus urbain depuis la disparition de la deuxième ligne ! »

Mme Gislaïne MARIE : « Dans le cadre de la délégation de service public des transports, les petites communes rurales ont été oubliées ! »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Je précise que l'on parle du transport urbain de la commune déléguée de Vire, nous ne parlons pas des circuits de transport scolaire. La délégation de service public gère uniquement les circuits de transport scolaire des communes de Vire Normandie et Campagnolles. Les circuits de transport scolaire des autres communes du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau sont gérés par la Région Normandie, c'est le service NOMAD. »

Mme Jane PIGAULT : « La Région Normandie supprime des lignes de transport lorsque celles-ci ne sont pas assez fréquentées ! »

Mme Gislane MARIE : « Les lignes de bus NOMAD ne proposent pas toujours les mêmes services durant les vacances scolaires. De plus, quand il y a des travaux de voirie sur les lignes de transport, NOMAD ne propose généralement pas de solution alternative et les arrêts sont supprimés sans avertir les usagers ! »

Mme Annie ROSSI : « Des systèmes de comptage seront mis en place à la rentrée afin de connaître la fréquentation du service. En fonction des résultats, dans six mois, on pourra de nouveau modifier notre offre et négocier avec le prestataire. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Le service des transports à la demande est une extension de service proposé aux usagers du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau. Nous allons réaliser une communication grand public, la balle sera ensuite dans le camp de nos concitoyens pour faire fonctionner ce service. »

M. Serge COUASNON : « NOMAD ne propose pas de ligne de bus entre Vire et Condé ! La seule ligne de bus qui existe c'est entre Vire et Saint-Lô. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Les circuits des transports scolaires prennent en charge les clients commerciaux. »

M. Serge COUASNON : « Personne n'est au courant de cela. Il faut communiquer auprès de nos concitoyens. »

Mme Valérie DESQUESNE : « Une ligne de bus fonctionne entre Condé et Vire en période scolaire. Les usagers savent qu'ils peuvent prendre le bus scolaire, mais le circuit a été défini en fonction des horaires des scolaires. Cette ligne ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires. »

M. Serge COUASNON : « Nous évoquions tout à l'heure le sujet de la définition d'un projet de territoire, or voilà déjà un écueil, il n'y a pas de moyens de transport entre les pôles ruraux et urbains. Il faut aussi faire le constat que nous avons un territoire où les revenus des habitants sont faibles. Il est nécessaire de consulter la population pour connaître les besoins. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Nous allons étendre le service du transport à la demande sur l'ensemble du territoire de l'Intercom, avec des minibus qui vont être mis en service par le prestataire. Nous avons aussi prévu des options dans la délégation de service public, que nous pourrions lever en fonction des constats que nous ferons en terme de nécessité d'évolution de services. »

Mme Annie ROSSI : « Le délégataire nous a fait une offre pour un transport collectif entre Vire et Condé, mais il faut que l'on en rediscute. Le prestataire devait d'abord intégrer les nouveaux services comme l'extension du transport à la demande sur l'ensemble du territoire.

Si nous consultions les habitants pour connaître leurs besoins en terme de transport, nous assisterions à une inflation des demandes et nous ne serions pas en mesure d'apporter une réponse à toutes. Avec le délégataire nous cherchons à optimiser les solutions pour essayer de répondre au plus grand nombre.

Il faut aussi constater que, dans le cadre du transport scolaire, certaines familles ne jouent pas le jeu. Des demandes d'inscription sont faites mais on s'aperçoit que les enfants ne prennent en général le bus que le matin et ne le prennent pas le soir, et l'on voit ainsi des bus circuler à vide. Or, cela représente un coût financier pour la collectivité qui pourrait être réaffecté ailleurs. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	2
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté			

(Rapporteur : M. Gilles MALOISEL)

D2024-6-5-7 : Contrat de location des Vélos à Assistance Electrique (VAE)

Suivant les avis favorables de la commission Mobilité réunie le 10 juin 2024, et du Bureau Communautaire du 12 juin 2024, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- Approuver les nouveaux tarifs de location du service des vélos à assistance électrique, présentés aux membres du Conseil communautaire, applicables sur l'ensemble du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau à compter du 1^{er} juillet 2024 :

- **Adopter les nouvelles modalités** d'utilisation du service fixées par l'Intercom de la Vire au Noireau et mentionnées dans la convention de location des vélos dont le projet est présenté aux membres du Conseil communautaire.
- **Prendre acte** que la délibération annule et remplace la délibération n°D2021-6-4-4c du 24 juin 2021.

Débats :

M. Daniel BREARD : « L'entretien du vélo est-il compris dans la location ? »

M. Gilles MALOISEL : « Deux maintenances préventives sont effectuées par le prestataire Mobyliis. En cas d'usure anormale d'une pièce ou une perte d'accessoire, l'utilisateur le prend à sa charge. Les types de vélos électriques présentés à la location sont lourds, c'est vrai. Ils sont plus fragiles lorsqu'ils sont transportés, mais globalement ils sont bien respectés par les usagers. »

M. Jean-Christophe MEUNIER : « Je ne comprends pas pourquoi le tarif au trimestre n'est pas plus avantageux pour le plein tarif alors qu'il est plus avantageux pour le tarif réduit. »

M. Gilles MALOISEL : « Nous rendons le tarif réduit au trimestre plus attractif car nous voulons favoriser cette durée de location et le type de public concerné. Toutefois, nous ne souhaitons pas que certains usagers s'accaparent un système et monopolisent un vélo électrique sur une longue durée. C'est également le cas pour la location des véhicules en autopartage. A termes les vélos électriques devraient être rapatriés à la gare, lieu de la location. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

C. Urbanisme et Habitat

➤ **Habitat (Rapporteur : Mme Nicole DESMOTTES)**

D2024-6-5-8 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH Renouvellement Urbain (RU) multi-sites 2024-2028 (Intercom de la Vire au Noireau et communes lauréates Petites Villes de Demain) – Adoption des règlements d'attribution des subventions

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 28 mai 2024 et du Bureau communautaire réuni le 12 juin 2024, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les deux règlements d'intervention, présentés aux conseillers communautaires, pour les deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur la période 2024-2028 ;
- de décider que les aides prévues dans les règlements d'intervention seront attribuées dans la limite des réservations budgétaires

Débats :

M. Jean-Christophe MEUNIER : « Auprès de qui les habitants doivent-ils s'adresser pour connaître les modalités d'attribution des subventions ? »

Mme Nicole DESMOTTES : « Les opérateurs qui ont été retenus dans le cadre de la consultation des marchés publics sont le CDHAT et SOLIHA. Il y a des permanences dans chaque pôle de proximité du territoire. Les habitants peuvent aller se renseigner dans n'importe quelle permanence effectuées sur le territoire. »

Mme Catherine MADELAINE : « Il serait bien que l'on puisse disposer du flyers d'information pour pouvoir renseigner les administrés. L'opérateur se charge de toutes les démarches qui sont gratuites pour l'utilisateur. »

Mme Nicole DESMOTTES : Nous vous transmettrons le flyer avec le procès-verbal de la présente séance. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2024-6-5-9 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) – Versement de subventions

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 28 mai 2024 et du Bureau communautaire réuni le 12 juin 2024, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions mentionnées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 32 132 €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2024-6-5-10 : Protocole « Habiter Mieux » (pôle de proximité de Saint-Sever) – Versement de subventions

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 28 mai 2024 et du Bureau Communautaire réuni le 12 juin 2024, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le versement de la subvention mentionnée, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur du protocole « Habiter Mieux », pour un montant total de 500 €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D. Attractivité du Territoire

(Rapporteur : M. Georges RAVENEL)

D2024-6-5-11 : Loi Climat et Résilience - Approbation de l'inventaire des Zones d'Activités Économiques (ZAE)

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 5 juin 2024 et du Bureau communautaire réuni le 12 juin 2024, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à :

- approuver l'inventaire des zones d'activité économique du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau présenté aux conseillers communautaires,
- transmettre cet inventaire aux collectivités compétentes en matière de SCoT, en matière de documents d'urbanisme ou de documents en tenant lieu et enfin en matière de programme local de l'habitat.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2024-6-5-12 : Pôle territorial de Vire Normandie – Détermination des tarifs de rachat de fonciers en Parcs d'Activités Economiques (PAE) entre la commune de Vire Normandie et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 17 janvier 2024 et du Bureau communautaire réuni le 12 juin 2024, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Approuver les conditions de transfert entre la commune de Vire Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau des fonciers économiques situés sur le Parc du Maupas et de l'avenue de Bischwiller,
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout acte de transfert de propriété concernant ces parcelles selon les modalités présentées aux conseillers communautaires.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2024-6-5-13 : Mobi pro – Signature d'un avenant à la convention Mobicoop dans le cadre de l'animation du dispositif – volet covoiturage

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 5 juin 2024 et du Bureau communautaire réuni le 12 juin 2024, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Habilitier Madame la Présidente, ou son représentant, à signer avec Mobicoop l'avenant à la convention du 14 octobre 2022, dont le projet a été présenté aux conseillers communautaires, ramenant l'échéance du conventionnement du 14 octobre 2025 au 14 octobre 2024.
- Habilitier Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cet avenant.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

(Rapporteur : M. Frédéric BROGNIART)

D2024-6-5-14 : Commune de Souleuvre-en-Bocage – Parc d’Activités Economiques (PAE) de la Ruaudière (La Graverie) – Cession de la parcelle ZD n° 88 au profit de la SCI ARTBATECH IMMO

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 5 juin 2024 et du Bureau communautaire réuni le 12 juin 2024, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- décider l’aliénation de la parcelle cadastrée section ZD n° 88 au sein du Parc d’Activités La Ruaudière, commune de Souleuvre-en-Bocage - commune déléguée de La Graverie, au profit de la SCI ARTBATECH IMMO, ou de toute autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet, aux conditions présentées aux conseillers communautaires,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l’acte de vente en l’étude notariale de Maître Johann NOEL notaire à Vire Normandie, avec la participation de Maître BISSON, notaire à Tinchebray, ainsi que tout document relatif à cette aliénation et, notamment, l’acte authentique constatant le transfert de propriété de l’immeuble communal concerné par cette transaction, du patrimoine communal vers celui de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau.

Débats :

Il n’y a aucune intervention.

Après avoir demandé s’il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l’unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2024-6-5-15 : Pôle rural de Noues-de-Sienne – Réhabilitation de la friche Granimarbre – Signature d’un avenant à la convention tripartite relative à la répartition entre l’Intercom et la commune de Noues-de-Sienne de la subvention « Fonds Friches »

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie les 17 janvier, 7 février et 5 juin 2024 et du Bureau communautaire réuni le 12 juin 2024, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- approuver la signature d’un avenant à la convention tripartite « Fonds friche » relatif à la nouvelle répartition de la subvention d’Etat entre l’Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et la commune,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

Débats :

Il n’y a aucune intervention.

Après avoir demandé s’il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l’unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Questions diverses :

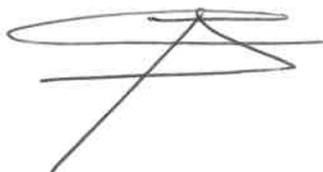
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Je voulais porter à votre connaissance l'information suivante. Lors du Conseil Régional qui s'est tenu lundi dernier (24 juin) au Havre, en séance plénière, une délibération a été adoptée concernant l'expérimentation pour travailler à la résorption de la vacance en matière de logement. L'Intercom de la Vire au Noireau a été retenue pour l'expérimentation et nous allons revenir vers vous à la rentrée pour vous expliquer en quoi cela consiste. »

M. Gilles MALOISEL : « Je voulais, pour ma part, vous parler des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR). J'invite les communes qui le souhaitent à se rapprocher des services de l'Intercom de la Vire au Noireau, dans le cadre du recensement et du travail à mener. Nous sommes à votre disposition. Nous réalisons actuellement la phase de diagnostic et à la rentrée nous entrerons dans la phase de consultation. Nous transmettrons ensuite les éléments de notre travail à la préfecture en octobre prochain. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE: « Je proclame la clôture de la présente séance du Conseil communautaire et vous souhaite une bonne soirée et un bon retour chez vous, ainsi que de passer un bel été. Je souhaite également bon courage aux Maires et aux équipes municipales pour l'organisation des élections législatives lors des prochains week-end. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.

Signatures de
Mme Valérie DESQUESNE
Secrétaire de séance



Signature de
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



Date de publication (mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr> ; rubrique des « actes administratifs ») : 3 OCT. 2024

Le présent procès-verbal est consigné au registre.

Les délibérations y afférentes peuvent être consultées :

- sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau : <https://www.vireaunoireau.fr> (rubrique « Actes administratifs »)
- au siège administratif de la Communauté de Communes Intercom de la vire au Noireau - 20, Rue d'Aignaux – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE aux jours et horaires d'ouverture au public.



AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat
2024 - 2028



ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

ADAPTATION À LA PERTE D'AUTONOMIE

RÉHABILITATION GLOBALE

CONSEILS TRAVAUX - AIDES FINANCIÈRES



DES AIDES POUR QUI ?

Les aides s'adressent aux propriétaires privés souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de leur logement :

- dans leur résidence principale
- dans un logement destiné à la location
- dans les parties communes d'une copropriété ou une monopropriété

PERMANENCES SANS RENDEZ-VOUS

CONDÉ-EN-NORMANDIE

1^{er} mardi du mois de 9h30 à 12h

Maison France Services

1 place de l'hôtel de ville

Condé-sur-Noireau

BOUES-DE-SIENNE

1^{er} mardi et 4^e mercredi du mois de 9h30 à 12h

Point info 14 - France Service

Place du Champ de Foire

Saint-Sever-Calvados

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

1^{er} mercredi du mois de 9h30 - 12h

Maison des services

2 place de la Mairie

Le Bénvy-Bocage

2^e jeudi du mois de 9h30 - 12h

Mairie - 10 rue de la Mairie

Saint-Martin-des-Besaces

TERRES-DE-DRUANCE

4^e mercredi du mois de 9h30 à 12h

Mairie - Le Bourg

Lassy

VALDALLIÈRE

1^{er} et 3^e jeudi du mois de 9h30 à 12h

Point info 14 - Rue de la crête

Vassy

IMPORTANT :

TOUS MUNIR DE VOTRE DERNIER

AVIS D'IMPOSITION FISCAL

CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT GRATUITS



avec



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

02 33 75 62 40

contact@cdhat.fr
210 rue Alexis de Tocqueville
50000 Saint-Lô

OU

02 31 53 73 73

agence14@cdhat.fr
28 - 30 Avenue de Garbsen
14200 Hérouville-Saint-Clair

aiderenov-cdhat.fr

OPAH DE RENOUVELLEMENT URBAIN

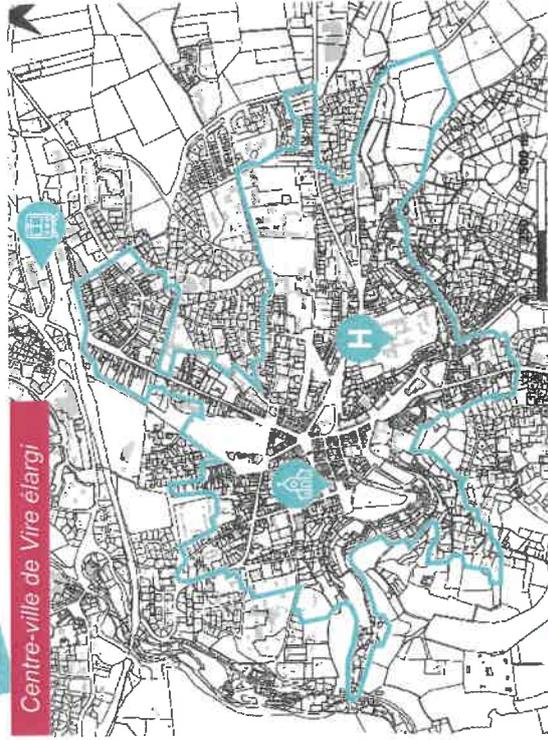
Dispositif complémentaire

Vous êtes propriétaire ou futur propriétaire d'un logement ou d'un immeuble dans le centre-ville de Vire Normandie, un dispositif d'aides complémentaires est mis en place dans le cadre de l'OPAH-RU.



> Le périmètre

Centre-ville de Vire élargi



> Les aides complémentaires

Selon les cas des aides majorées peuvent être attribuées par l'Intercom de la Vire au Noireau et Vire Normandie.

Renseignez-vous !



Notre accompagnement

Mandaté par l'Intercom de la Vire au Noireau, le CDHAT est à votre disposition pour :

- > **Vous informer** sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre projet.
- > **Établir un plan de financement prévisionnel** prenant en compte votre apport personnel, vos prêts éventuels et les subventions possibles.
- > **Monter votre dossier** de demande de subvention et assurer son suivi.

Permanences

Le **1^{er} mercredi** et les **2^{ème} et 4^{ème} mardis** du mois de **9h à 12h**

Intercom de la Vire au Noireau
20 rue d'Aignaux - Vire
14500 Vire Normandie

Renseignements



avec



Le service public pour mieux rénover son habitat.

28 - 30 avenue de Garbsen
14200 Hérouville-Saint-Clair

02 31 53 73 73

210 rue Alexis de Tocqueville
50000 Saint-Lô

02 33 75 62 40

contact@cdhat.fr - www.cdhat.fr

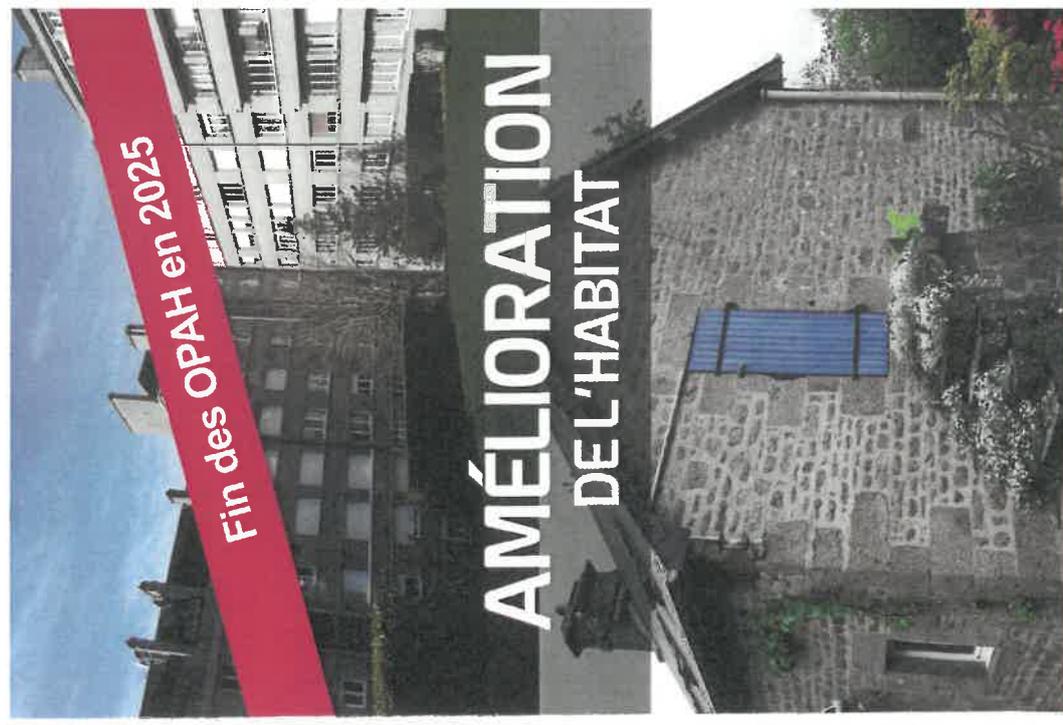


@Groupe_CDHAT

En partenariat avec :



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
Juillet 2020 - Juillet 2025



Conception - Réalisation CDHAT - Crédits photos © CDHAT - Juillet 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique

- > Accompagnement gratuit
- > Aides financières pour vos travaux

C'EST LE MOMENT DE RÉNOVER VOTRE LOGEMENT



A l'initiative de l'intercom de la Vire au Noireau et de la commune de Vire Normandie, **deux opérations d'amélioration de l'habitat** sont mises en place jusqu'en 2025 sur l'ensemble du territoire :

- OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)
- OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain)

Pour améliorer votre résidence principale ou pour rénover un logement locatif, **des aides exceptionnelles** vous sont proposées par l'Anah (Agence nationale de l'habitat), l'intercom de la Vire au Noireau et par la commune de Vire Normandie auxquelles s'associent, sous certaines conditions, l'Etat, Action Logement et la Région Normandie.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Propriétaires occupants - Propriétaires bailleurs

Conditions

- Logement de plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels
- Travaux non commencés avant le dépôt du dossier de demande de subvention.

Types de travaux éligibles aux aides

- Économie d'énergie
- Adaptation du logement au vieillissement ou au handicap
- Réhabilitation d'un logement dégradé
- Réhabilitation d'un logement vacant

CONDITIONS PARTICULIÈRES ET AIDES

> PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS*

Subventions Anah et

Intercom de la Vire au Noireau de **35% à 60%** +

Aides complémentaires pour des travaux en faveur des économies d'énergie
Primes de 4 000 € Maximum

Conditions particulières :

- Occuper son logement pendant 3 ans
- Sous conditions de ressources en fonction de la composition du ménage

> PROPRIÉTAIRES BAILLEURS*

Subventions Anah et

Intercom de la Vire au Noireau de **20% à 35%** +

Prime Habiter Mieux de 1 500 € ou 2 000 € et 1 000 € de l'intercom de la Vire au Noireau
Si les travaux permettent un gain énergétique de 35% et selon les étiquettes énergie

Conditions particulières :

- Logement occupé ou vacant
- Location à titre de résidence principale
- Convention d'une durée minimale de 6 ans

> COPROPRIÉTÉS*

Travaux d'accessibilité et d'économie d'énergie dans les parties communes de la copropriété

25% ou 50% +

Aides complémentaires pour des travaux en faveur

des économies d'énergie

Primes de 500 € à 6 000 € / lot d'habitation

Anah, MaPrimeRénov' Copropriétés et Intercom de la Vire au Noireau

> AIDES COMPLÉMENTAIRES*

Prime de 4 000 € ou 5 000 € de Vire Normandie

Pour l'acquisition de sa résidence principale avec travaux de rénovation énergétique

Prime de 1 000 € à 3 000 €

de l'Intercom de la Vire au Noireau

Pour la sortie de vacance à destination des logements locatifs

Aide de Vire Normandie

pour l'embellissement des façades

(réfection de façade, ferronnerie, menuiserie, cheminée...)

* Sous conditions notamment des plafonds de travaux subventionnés, la localisation des immeubles et la réglementation en vigueur

> Des aides, pour qui ?

Ces aides s'adressent aux propriétaires privés pour des travaux dans :

- leur résidence principale
- ou dans un logement destiné à la location.

> Le périmètre

Communes déléguées de :

- Vire
- Saint-Germain-de-Tallevende-La-Lande-Vaumont
- Vaudry
- Roullours
- Coulonces
- Truttemer-le-Grand
- Maisonnelles-la-Jourdan
- Truttemer-le-Petit

Autres aides :

- Caisses de retraite
- Région Normandie
- Conseil départemental du Calvados
- Eco-prêt à taux 0%
- Action Logement